FR

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) no. 453/2010 et à la réglementation (CE) no. 1272/2008
(Toute référence aux réglementations et directives UE sont raccourcies au terme numérique)

Date de publication : 1.2017
Date de révision : 10.2023
Version : 2.0

Mulcol® Multimastic SP

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial **Mulcol® Multimastic SP**
Scellant acrylique anti-incendie

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Scellant utilisé dans une protection anti-incendie passive

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Mulcol International
PO box 93
4330 AB Middelburg
Le Pays-Bas
Téléphone +31 (0)118-726140
E-mail info@mulcol.com
Site web www.mulcol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

En cas d'urgence, veuillez contacter le service des informations toxicologiques, tél 112.
Pour les informations non urgentes relatives aux poisons, reportez-vous à
http://www.who.int/gho/phe/chemical_safety/poisons_centres/fr/

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à 1272/2008

Selon l'évaluation, ce mélange n'est pas classifié comme dangereux selon 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Informations sur l'étiquette conformément à 1272/2008

EUH 208: Contient une masse de réaction (3:1) de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one(55965-84-9), 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one ; 1,2- benzisothiazoline-3-one(2634-33-5). Peut provoquer une réaction allergique.
EUH 210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Non pertinent.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Le produit est un mélange pâteux.

3.2. Mélanges

Ce produit ne contient pas de substances, ou de concentrés de substances nécessitant une mention ou une déclaration.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation Laisser la personne blessée se reposer en un lieu chauffé avec de l'air frais ; faire appel à un médecin si les symptômes persistent.

Après contact avec les yeux Comme mesure de précaution, rincer l'œil avec abondamment d'eau, faire appel à un médecin si les symptômes persistent.

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) no. 453/2010 et à la réglementation (CE) no. 1272/2008
(Toute référence aux réglementations et directives UE sont raccourcies au terme numérique)

Date de publication : 1.2017
Date de révision : 10.2023
Version : 2.0

Après contact avec la peau	Laver la peau normalement devrait suffire ; en cas de symptômes, faire appel à un médecin. Ôter les vêtements contaminés.
Après ingestion	Rincer d'abord la bouche à fond avec abondamment d'eau, CRACHEZ l'eau. Boire ensuite au moins 1/2 litre d'eau. Faire appel à un médecin si le symptôme persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Les informations concernant les symptômes sont ambigües ou manquent pour ce produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Traitement symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction
Extinction avec les matériaux prévus pour le feu environnant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Produit des fumées contenant des gaz nocifs (monoxyde de carbone et dioxyde de carbone) lors de la combustion.
En cas d'une combustion incomplète, des aldéhydes et autres substances toxiques, nocives, irritantes ou mettant en danger l'environnement sont dégagés.
Le produit n'a pas de propriétés inflammables dangereuses.

5.3. Conseils aux pompiers
Utilisez un masque respiratoire dans l'éventualité d'un incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Portez des gants de protection adéquats testés sur des allergies pour nettoyer.
Pour le nettoyage, un filtre à poussière IIb (P2) est éventuellement requis.
Appelez immédiatement les services d'urgence lorsque le produit est déversé dans de l'eau protégé, tél. 112 (en Europe).
Évitez d'inhaler le produit, d'exposer la peau et les yeux au produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Les quantités de produit considérées dans ce cas présent peuvent être libérées dans l'environnement naturel sans conséquences environnementales sérieuses. Des émissions plus importantes doivent cependant être communiquées aux services d'urgence et au bureau de l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Collectez la matière soigneusement pour la mise au rebut des déchets à brûler, puis lavez la zone de déversement à l'eau.
Évitez de remuer la matière, elle pourrait se dégager dans l'air.
Les produits contaminés sont à traiter comme des déchets chimiques et être déclarés comme des substances non dangereuses.

6.4. Référence à d'autres sections
Reportez-vous aux sections 8 et 13 à propos de l'équipement de protection individuelle et des considérations relatives à la mise au rebut.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Traitez la substance comme une matière potentiellement nocive pour la santé.
Ne mangez pas, ne buvez ni ne fumez dans les lieux où le produit est stocké.

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) no. 453/2010 et à la réglementation (CE) no. 1272/2008
(Toute référence aux réglementations et directives UE sont raccourcies au terme numérique)

Date de publication : 1.2017
Date de révision : 10.2023
Version : 2.0

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Le produit doit être stocké en un lieu frais et sec (température supérieure au point de congélation et inférieure à 30°C).
Manutention dans des lieux équipés de normes de ventilation modernes.
À conserver en un lieu bien ventilé, à hauteur des yeux maximum.
À conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Non pertinent.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle
8.1.1 Valeurs limites nationales, France
Tous les ingrédients (voir section 3) sont exempts de valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition
En termes de minimisation des risques, aucun effort spécial n'est requis pour ce produit, outre les obligations générales suivant la directive UE 89/391 et les législations nationales sur le travail,
Une protection des yeux est obligatoire s'il existe un risque d'exposition directe ou de projections.
Normalement, il ne sera pas nécessaire de porter des gants de protection en raison des propriétés de ce produit, mais cela peut être nécessaire pour d'autres raisons, par ex. des risques mécaniques, conditions de température ou risques microbiologiques. Les personnes très sensibles peuvent utiliser des gants qualifiés « faible résistance chimique » ou « étanches à l'eau » ou portant ce pictogramme :

L'équipement de protection respiratoire est requis uniquement dans les situations de travail extrêmes. Consultez le fabricant si c'est le cas.
Un filtre à poussière IIb (P2) est éventuellement requis.
Voir la section 12 à propos des limites d'exposition environnementale.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Forme : Pâte Couleur : Blanc cassé
Odeur	sans objet
Seuil olfactif	sans objet
pH	7-9
Point de fusion/point de congélation	sans objet
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	sans objet
Point d'éclair	sans objet
Taux d'évaporation	sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	sans objet
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	sans objet
Pression de vapeur	sans objet
Densité de vapeur	sans objet
Densité relative	1,58 ±0.03 kg/L
Solubilité(s)	sans objet
Coefficient de partage: n-octanol/eau	sans objet
Température d'auto-inflammabilité	sans objet
Température de décomposition	sans objet
Viscosité	sans objet

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) no. 453/2010 et à la réglementation (CE) no. 1272/2008
(Toute référence aux réglementations et directives UE sont raccourcies au terme numérique)

Date de publication : 1.2017
Date de révision : 10.2023
Version : 2.0

Propriétés explosives	sans objet
Propriétés comburantes	sans objet

9.2. Autres informations
Aucune donnée disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité
Le produit ne contient pas de substances aptes à provoquer des réactions dangereuses lors de l'utilisation normale.

10.2. Stabilité chimique
Le produit est stable sous des conditions de stockage et de manutention normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter
Aucune indication.

10.5. Matières incompatibles
Aucune indication.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun sous des conditions normales

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité générale ou non spécifique	Le produit n'est pas classifié comme toxique.
Effets aigus	Le produit n'est pas classifié comme une substance de toxicité aiguë.
Nocivité	Le produit n'est pas classifié comme nocif pour la santé.
Toxicité après dose répétée	Selon notre connaissance, aucun effet chronique n'a été déclaré pour ce produit.
Carcinogénicité	Selon notre connaissance, aucun effet cancérigène n'a été déclaré pour ce produit.
Effets CMR	Selon notre connaissance, aucun effet mutagène, génétique ou toxique pour la reproduction n'a été déclaré pour ce produit.
Sensibilisation	Des réactions hypersensible ne peuvent pas être exclues pour les personnes très sensibles.
Effets corrosifs et irritants	Le produit n'est pas corrosif. Des irritations mineures ne peuvent pas être exclues pour les personnes enclines/susceptibles.
Synergisme et antagonisme	Selon notre connaissance, aucun effet synergique n'a été déclaré pour ce produit ou ses ingrédients.
Effet sur le jugement et autres effets psychologiques	Selon notre connaissance, ce produit n'a pas d'effet sur le discernement, s'il est utilisé de la manière prévue.
Effet sur la microflore humaine	Aucun effet sur la microflore humaine n'a été prouvé, ou ces effets sont négligeables.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) no. 453/2010 et à la réglementation (CE) no. 1272/2008
(Toute référence aux réglementations et directives UE sont raccourcies au terme numérique)

Date de publication : 1.2017
Date de révision : 10.2023
Version : 2.0

Ce produit est composé de substances dégradables existant dans la nature ou identiques à des substances naturelles, principalement obtenues à partir de sources renouvelables avec des contraintes environnementales globales négligeables. Dans un environnement local, des effets écologiques mineurs peuvent se produire en cas d'un déchargement important.

12.2. Persistance et dégradabilité
Ce produit se décompose dans l'environnement naturel.

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Ni le produit, ni ses contenus ne s'accumulent dans la nature.

12.4. Mobilité dans le sol
Le produit est miscible à l'eau et donc de nature variable dans le sol et l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Aucun rapport de sécurité chimique n'a été exécuté.

12.6. Autres effets néfastes
Aucune indication.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Éviter le rejet dans l'environnement, les égouts, les eaux de surface et le sol. Éliminer en toute sécurité conformément aux réglementations locales/nationales.

CODE CED (Catalogue européen des déchets):

08 00 00 - Déchets provenant de la préparation, de la formulation, de la fourniture et de l'utilisation de revêtements (peintures, vernis et émaux), d'adhésifs, de produits d'étanchéité.
vernis et émaux), adhésifs, mastics et encres d'imprimerie
08 04 00 déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris les produits d'étanchéité)
08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit est supposé être transporté par route ou chemin de fer uniquement, et, de ce fait, seules les réglementations ADR/RID s'appliquent
Veuillez prendre contact avec l'éditeur de cette fiche de données de sécurité si d'autres moyens de transport doivent être utilisés.

14.1. Numéro ONU
Le produit n'est pas classifié comme substance dangereuse.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies
Sans objet.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport
Sans objet.

14.4. Groupe d'emballage
Sans objet.

14.5. Dangers pour l'environnement

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) no. 453/2010 et à la réglementation (CE) no. 1272/2008
(Toute référence aux réglementations et directives UE sont raccourcies au terme numérique)

Date de publication : 1.2017
Date de révision : 10.2023
Version : 2.0

Sans objet.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Sans objet.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Sans objet.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Sans objet.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Le rapport de l'évaluation de sécurité chimique selon 1907/2006 Annexe I n'a pas encore été réalisé.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

16a. Indication des modifications de la version précédente de la fiche de données de sécurité
Révisions de ce document
1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité
2.2 Éléments de l'étiquette
13.1. Méthodes de traitement des déchets

16b. Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité
Textes complets des classes de danger et des codes de catégorie énumérés dans la section 3
EUH 208: Contient une masse de réaction (3:1) de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one(55965-84-9), 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one ; 1,2- benzisothiazoline-3-one(2634-33-5). Peut provoquer une réaction allergique.
EUH 210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Explications des abréviations dans section 14

ADR	Accord européen relatif au transport routier international des marchandises dangereuses.
RID	Réglementations relatives au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) no. 453/2010 et à la réglementation (CE) no. 1272/2008
(Toute référence aux réglementations et directives UE sont raccourcies au terme numérique)

Date de publication : 1.2017
Date de révision : 10.2023
Version : 2.0

16c. Références de littérature importantes et sources des données
Sources des données
Les données servant de base de calcul du danger proviennent, de préférence, de la liste de classifications européenne officielle, 1272/2008 Annexe I, mise à jour le 07-01-2015. Lorsque les données manquaient, la documentation sur laquelle cette classification est basée était utilisé en deuxième lieu, notamment IUCLID (base de données internationales pour des informations chimiques uniformes). En troisième lieu, les informations fournies par de fournisseurs de produits chimiques internationaux bien réputés ont été utilisées, et en quatrième lieu d'autres informations disponibles, comme des fiches de données d'autres fournisseurs ou des informations d'associations sans but lucratif, la fiabilité de la source étant jugée par un expert. Si, nonobstant ces efforts, il s'avérait impossible de détecter des informations fiables, les dangers ont été estimés moyennant des opinions d'experts basées sur les propriétés connues de substances similaires, selon les principes en 1907/2006 et 1272/2008.

Textes complets des réglementations citées dans la présente fiche de données de sécurit

453/2010	RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) No 453/2010 du 20 mai 2010 modifiant le Règlement (CE) No 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH)
1272/2008	RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du conseil du 16 décembre 2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage de substances et mélanges et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et le règlement modifiant (CE) No 1907/2006
89/391	DIRECTIVE DU CONSEIL (89/391/CEE du 12 juin 1989 sur l'introduction des mesures d'encouragement d'améliorations de la sécurité et la santé des ouvriers au travail
1907/2006	RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 du Parlement européen et du conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH), par l'établissement d'une Agence européenne des produits chimiques, la modification de la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement du Conseil (CEE) No 793/93 et le règlement de la Commission (CE) No 1488/94 ainsi que la directive du Conseil 76/769/CEE et les directives de la Commission 91/155/CEE 93/67/CEE 93/105/CE et 2000/21/EC Annexe I

16d. Méthodes d'évaluation des informations citées dans 1272/2008 Article 9 utilisées pour la classification
Le calcul des dangers de ce mélange a été effectué comme une évaluation par l'application du poids de la preuve selon un jugement expert conformément à 1272/2008 Annexe I, en pondérant toutes les informations disponibles ayant un effet la détermination des dangers du mélange, conformément à 1907/2006 Annexe XI.

16e. Liste des déclarations pertinentes sur les déclarations des dangers et/ou de précautions

16f. Conseils relatifs à une formation adéquate des ouvriers dans le but d'assurer la protection de la santé des personnels et de l'environnement

Avertissement en cas de mauvaise utilisation
Ce produit ne devrait pas causer de dommages graves à l'homme ou à l'environnement. Toutefois, le fabricant, le distributeur ou le fournisseur ne peut être tenu responsable d'une utilisation inhabituelle ou criminelle du produit.

Avis au lecteur
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel des connaissances et visent uniquement à décrire le produit en termes d'exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des données et des échantillons testés par Mulcol International B.V.. La fiche est rédigée au mieux de nos capacités et en fonction de l'état des connaissances à ce moment-là. La fiche

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) no. 453/2010 et à la réglementation (CE) no. 1272/2008
(Toute référence aux réglementations et directives UE sont raccourcies au terme numérique)

Date de publication : 1.2017
Date de révision : 10.2023
Version : 2.0

de données de sécurité ne constitue qu'un guide pour la manipulation, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges énumérés au point 1.

De nouvelles fiches de données de sécurité sont élaborées de temps à autre. Seules les versions les plus récentes peuvent être utilisées. Sauf indication contraire figurant sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges à l'état pur, mélangés à d'autres substances ou utilisés dans des procédés.

La fiche de données de sécurité ne constitue pas une spécification de qualité pour les substances/préparations/mélanges en question. Le respect des instructions contenues dans cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de prendre toutes les mesures que le bon sens, les réglementations et les recommandations prescrivent ou qui sont nécessaires et/ou utiles sur la base des circonstances qui prévalent réellement. Mulcol International B.V. ne garantit pas l'exactitude ou l'exhaustivité des informations fournies et ne peut être tenu responsable des modifications apportées par des tiers.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être utilisée qu'au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, Royaume-Uni, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation en dehors de cette zone se fait à vos propres risques. Tous les droits de propriété intellectuelle de cette fiche sont détenus par Mulcol International B.V. et sa distribution et sa reproduction sont restraint.